



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

politique énergétique

Question écrite n° 44376

Texte de la question

M. André Wojciechowski attire l'attention de M. le ministre d'État, ministre de l'écologie, de l'énergie, du développement durable et de l'aménagement du territoire, sur le rapport rendu au Gouvernement par notre collègue François Loos à propos de l'avenir de la chimie en Moselle-est et de la construction d'un pipeline. L'équipe de François Loos privilégie un tracé de 115 km de long dont 95 en Allemagne. Le délai administratif est estimé à environ 2 ans. Il faut compter sur un coût minimum de 75 millions d'euros. Dans ses conclusions, François Loos souhaite qu'une demande commune franco-allemande soit adressée à la Commission européenne pour que le projet soit retenu d'intérêt européen et en assume une partie du financement. Il lui demande la position du Gouvernement sur ce sujet qui rendrait la chimie plus attractive en Moselle-est.

Texte de la réponse

Le Premier ministre a confié à M. François Loos, par lettre du 17 juin 2008, la mission d'examiner les conditions d'un raccordement des réseaux français et allemands de matières premières de la pétrochimie (éthylène, propylène) pour pallier la pénurie de produits engendrée par l'arrêt d'un des deux vapocraqueurs de l'usine de Total Petrochemicals à Carling. Ce raccordement a, en effet, été présenté à de nombreuses reprises comme la solution pour garantir aux industriels lorrains consommateurs d'éthylène et de propylène un approvisionnement sûr et en quantités suffisantes. Le rapport de François Loos, remis le 10 décembre 2008, conclut à l'intérêt du raccordement des réseaux français et allemands d'oléfines. Cette appréciation est fondée, d'une part, sur des considérations générales (desserte plus étendue à l'avantage des consommateurs, fermeture moins problématique de certaines installations de production, etc.) et, d'autre part, sur le fait que c'est a priori la seule solution à moyen terme pour acheminer la quantité supplémentaire d'éthylène dont aurait besoin INEOS à Sarralbe pour faire fonctionner à pleine capacité son usine et donc en assurer la pérennité. Le cas du propylène, qui concerne ARKEMA, se pose en des termes différents puisqu'il ne s'agit pas d'augmentation de production, mais simplement d'assurer à long terme l'approvisionnement de son site de Carling. Toutefois, la mission de François Loos a mis en évidence qu'un tel raccordement ne permettrait pas dans l'immédiat de répondre au besoin supplémentaire d'éthylène exprimé par INEOS, dans la mesure où ce produit est actuellement déficitaire tant en France qu'en Allemagne. Il ne constituerait la solution au problème que dès lors où des quantités supplémentaires d'éthylène seraient produites ou approvisionnées (installations nouvelles, « dégoulottages », importations maritimes) et des accords commerciaux auraient été noués entre les partenaires industriels. L'État ne peut donc apporter son soutien au projet tant que ces contrats de fourniture entre producteurs et consommateurs de produits, témoignant d'une convergence d'intérêt sur le long terme, n'existent pas. Néanmoins, les procédures administratives à respecter pour réaliser la construction d'un nouveau pipeline sont très complexes et le secrétaire d'État chargé de l'industrie et de la consommation a considéré qu'il était nécessaire d'entreprendre les premières démarches et une étude de faisabilité pour valider le tracé et préciser les investissements nécessaires et délais de réalisation sans attendre la conclusion de ces accords commerciaux. Ses services ont ainsi transmis le 15 avril 2009 une demande à la Commission européenne pour que les gazoducs d'oléfines soient reconnus en tant que projets d'intérêt européen dans le cadre des réseaux

transeuropéens d'énergie et, à ce titre, puissent bénéficier d'un financement communautaire. Un groupe de travail rassemblant les industriels concernés par ce projet, l'Union des industries chimiques et les experts du ministère de l'industrie, sera chargé de piloter cette étude. Les conclusions du rapport de François Loos sont en outre examinées avec attention par le secrétaire d'État chargé de l'industrie et de la consommation, qui fera connaître dans les meilleurs délais aux élus les actions qui seront entreprises.

Données clés

Auteur : [M. André Wojciechowski](#)

Circonscription : Moselle (7^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 44376

Rubrique : Énergie et carburants

Ministère interrogé : Écologie, énergie, développement durable et aménagement du territoire

Ministère attributaire : Économie, industrie et emploi

Date(s) clé(e)s

Question publiée le : 17 mars 2009, page 2462

Réponse publiée le : 23 juin 2009, page 6159